

Luxembourg, le 3 novembre 2020

REÇU  
Par Alf Christian, 10:18, 03/11/2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

*« Pendant les mois d'été un radar mobile avait été installé sur la N27 entre Michelau et Erpeldange-sur-Sûre durant plusieurs semaines. Récemment, un tel radar avait également été placé le long de la N15 entre Ettelbruck et Feulen ainsi qu'entre Büderscheid et le lieu-dit Schumann près de Wiltz.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :*

- *Combien de véhicules ont été flashés par ces radars mobiles ?*
- *Est-ce que d'autres radars mobiles avaient été positionnés le long de routes situées dans la circonscription Nord du pays depuis janvier 2020 ? Dans l'affirmative, quel est le nombre de flashes obtenus en ces endroits et pourquoi les sites en question avaient-ils été choisis (accidents fréquents, risque de vitesse élevée en raison du tracé de la voie, ...) ?*
- *Monsieur le Ministre pourrait-il indiquer si d'autres routes seront contrôlées davantage durant les temps à venir dans le nord du Grand-Duché ?*
- *Comme des automobilistes roulent régulièrement à vitesse exagérée sur la route qui relie Bettendorf à Eppeldorf (CR357) et celle qui relie Gilsdorf à Ermsdorf (CR 356), est-il également prévu d'installer un radar mobile sur ces voies routières ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André BAULER  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

**REÇU**

Par Christine Wirtgen, 10:20, 25/11/2020

A  
Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 25 novembre 2020

**Objet : Question parlementaire n° 3081 du 3 novembre 2020 de Monsieur le Député André BAULER concernant les Radars mobiles**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,



Henri KOX

Adresse postale :  
B.P. 219  
L-2012 Luxembourg

Adresse bureaux :  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

secretariat@msi.etat.lu  
Tél. (+352) 247-84659  
Fax (+352) 22 72 76

www.luxembourg.lu  
www.gouvernement.lu

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri KOX à la question parlementaire n° 3081 du 3 novembre 2020 de Monsieur le Député André BAULER concernant les Radars mobiles**

**Ad 1. :**

Durant les périodes déterminées, le déploiement des radars mobiles a permis de constater un total de 10.118 infractions liées au dépassement de la limitation de vitesse.

**Ad 2. :**

Des radars mobiles ont été déployés à maintes reprises au nord du pays, d'une part sur demande des riverains et autorités communales respectives, d'autre part dans le cadre de la campagne nationale de sécurité routière « moto », et notamment le long des routes fortement fréquentées par les passionnés de motos. Dans l'ensemble, un total de 20.163 infractions liées aux excès de vitesse a pu être constaté.

**Ad 3. :**

Actuellement, le déploiement des radars « chantier » dans le nord du Grand-Duché n'est pas prévu. Partant du fait que les contrôles de la PGD sont organisés en fonction de l'analyse des endroits accidentogènes, de l'accidentologie routière récente, des doléances provenant de la population et des demandes émanant des autorités compétentes, un autre déploiement des radars « chantier » ne saurait être exclu.

**Ad 4. :**

Aucune réclamation spécifique et aucun incident en relation avec les tronçons mentionnés n'ont été enregistrés par la PGD. Cependant, une analyse chiffrée de la problématique soulevée sera établie à l'aide du moyen de mesurage électronique «VIACOUNT».